

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi, 8 mars 2022 à 19 h 00, à l'Édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents les membres du conseil :  
Le maire, monsieur Raymond Carrier  
Le conseiller, monsieur Roger Tremblay, siège #1  
La conseillère, madame Mylaine Bégin, siège #2  
La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3  
La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4  
Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5

Est absent le membre du conseil :  
Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, monsieur Raymond Carrier. Madame Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière, assiste en tant que secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h14.

**2022-03-034** **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRE :**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
3. Proclamation de la journée internationale des droits des femmes;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022.

**GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE**

1. Approbation des comptes à payer, des chèques, prélèvements et salaires émis par la municipalité de Sainte-Paule au 28 février 2022;
2. Inscriptions à la formation de la FQM – Le comportement éthique;
3. Remplacement du système de chauffage à l'Édifice Municipal.

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU MILIEU**

1. Désignation des fonctionnaires responsables en matière d'urbanisme – Application de la réglementation municipale d'urbanisme.

**TRANSPORT**

1. Billet d'absence pour monsieur Michaël Tremblay, opérateur en déneigement;
2. Engagement de monsieur Pierre Dugré, opérateur en déneigement;
3. Formation - Conférence (Les obligations des utilisateurs de véhicules lourds).

**HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)**

**SÉCURITÉ**

1. Acceptation – SRSI – Contre-proposition de règlement (Partage des actifs) aux municipalités de Sainte-Paule et Saint-Léandre.

**SPORT & LOISIRS**

**VARIA**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2022, comme préparé, lu et en laissant le varia ouvert.

**2022-03-035**      **PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES**

En ce 8 mars, Journée Internationale des droits des femmes, nous vous invitons à proclamer cette journée qui symbolise tant d'acharnement et de courage, afin de faire avancer la place de ces dernières dans diverses sociétés. Tout cela est fragile, il faut transmettre, éduquer sans cesse nos enfants et petits-enfants aux valeurs s'y rattachant, puisqu'il est si facile de régresser. Soyons alertes et solidaires.

**2022-03-036**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Madeleine Bouffard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal ci-haut mentionné tel que remis par la greffière-trésorière; les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

**2022-03-037**      **APPROBATION DES COMPTES AU 28 FÉVRIER 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 28 février 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants :

✓ Liste des comptes à payer (Incluant les chèques #4589 à #4602)	67,321.05\$
✓ Liste des prélèvements bancaires	7,377.51\$
✓ Transactions bancaires	1,432.46\$
✓ Liste des salaires nets payés (10 et 24 février 2022)	13,436.14\$
<hr/>	
Total des comptes au 28 février 2022	89,567.16\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Mélissa Levasseur

**2022-03-038**      **INSCRIPTIONS À LA FORMATION DE LA FQM – LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

Il est proposé par madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inscription des élus municipaux et de la directrice générale à la formation - Le comportement éthique - de la Fédération Québécoise des Municipalités à partir du 9 mars 2022, au coût de 171.31\$ taxes incluses par participant, pour un coût total de 1370.48\$.

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE À L'HUILE PAR UNE CHAUDIÈRE AU PROPANE HAUTE EFFICACITÉ – ÉDIFICE MUNICIPAL - PRABAM**

À la demande de la directrice générale le dossier est remis à une prochaine rencontre dès la réception de toutes les informations manquantes au dossier.

**2022-03-039**      **DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES EN MATIÈRE D'URBANISME – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la réglementation locale d'urbanisme, le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires en charge de la délivrance des permis et certificat d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs en bâtiments;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenues entre la municipalité et la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve, et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil municipal nomme comme inspecteurs des bâtiments, les personnes suivantes :

Mme Laurie Savard, inspectrice en bâtiments;

M. Nicolas Saucier, inspecteur en bâtiments;

M. Daniel Charette, inspecteur en bâtiments sénior;

M. Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments;

**QUE** le conseil municipal nomme également comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes :

Mme Armelle Durvine Baga Tomtcha, conseillère en urbanisme ;

Mme Valérie Charest, urbaniste ;

M. Olivier Banville, urbaniste, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

**QUE**, sur recommandation du Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mélissa Levasseur soit également autorisée à agir à titre de fonctionnaire désigné.

**2022-03-040**

**BILLET D'ABSENCE POUR MONSIEUR MICHAËL TREMBLAY, OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par madame Madeleine Bouffard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**entériner la cessation d'emploi pour l'opérateur en déneigement monsieur Michaël Tremblay, puisque la directrice générale a reçu le 11 février 2022 un certificat médical mentionnant une absence du travail à jusqu'au 1 avril 2022 et un deuxième prolongeant l'arrêt au 1<sup>er</sup> mai 2022.

**2022-03-041**

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR PIERRE DUGRÉ, OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**entériner la décision de la directrice générale d'avoir procédé à l'engagement de Monsieur Pierre Dugré, au coût de 22.91\$ de l'heure pour terminer la saison hivernale 2021-2022, afin de remplacer temporairement monsieur Michaël Tremblay.

Monsieur Pierre Dugré a débuté le 11 février 2022 et la période d'engagement prendra fin le 27 avril 2022.

**2022-03-042**

**FORMATION-VISIOCONFÉRENCE (LES OBLIGATIONS DES UTILISATEURS DE VÉHICULES LOURDS)**

Il est proposé par monsieur Roger Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inscription du maire, de la directrice générale et d'un opérateur de la machinerie à la formation-visioconférence - Les obligations des utilisateurs de véhicules - lourds le 14 avril 2022, au coût de 202.21\$ taxes incluses par participant, pour un coût total de 603.63\$.

**2022-03-043**

**ACCEPTATION – SRSI – CONTRE-PROPOSITION DE RÈGLEMENT (PARTAGE DES ACTIFS) AUX MUNICIPALITÉS DE SAINTE-PAULE ET SAINT-LÉANDRE**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale du 30 septembre 2020 modifiant l'entente intermunicipale relative à l'organisation du Service Régional de Sécurité Incendie (SRSI) conclue le 27 octobre 2005 et le 18 mai 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Sainte-Paule et Saint-Léandre ont cessé de faire partie du SRSI de la MRC de La Matanie le 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** les modalités prévues à l'article 4 de ladite entente;

**CONSIDÉRANT** l'estimation initiale de la valeur des actifs du SRSI, véhicules et équipements, au montant de 788,200\$ de même que du calcul de la répartition desdits actifs entre les municipalités partie au service en date du 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Paule et la Municipalité de Saint-Léandre avaient refusé la proposition soumise par la MRC de La Matanie, résolution 549-09-21;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Sainte-Paule et Saint-Léandre ont soumis des contre-propositions aussi refusées par la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**à défaut d'entente, les trois parties doivent désigner de consentement un expert indépendant pour établir la valeur et se partager les frais de l'expertise;

**CONSIDÉRANT QUE** les maires des municipalités membres du SRSI, tenant compte de la rareté des ressources et des honoraires à encourir pour une expertise, sont en accord pour transmettre une nouvelle proposition de répartition des actifs, préalable à l'établissement de l'actif net (actif moins passif), sur la base d'une valeur d'actif de 853,200\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le calcul de la répartition des actifs tient compte du nombre de mois de participation respective des municipalités au SRSI;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle du SRSI offre s'établit comme suit :

Sainte-Paule : valeur des actifs	72,657\$
Saint-Léandre : valeur des actifs	43 109\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Paule accepte la nouvelle offre déposée par le SRSI de la MRC de La Matanie pour une valeur des actifs de 72,657\$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, madame Mélissa Levasseur, soit mandatée pour transmettre l'acceptation à la MRC et aux municipalités membres du SRSI.

**2022-03-044**

**LES ÉLUS MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN**

**ATTENDU QUE** la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

**ATTENDU QUE** la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

**ATTENDU QU'** à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

**ATTENDU QUE** les élus municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

**ATTENDU QUE** la volonté des élus municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

**ATTENDU QUE** la volonté des élus municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

**ATTENDU QUE** les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Madeleine Bouffard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Sainte-Paule condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

**QUE** la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**QUE** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**QUE** la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

**QUE** la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

#### **PÉRIODE DE QUESTION**

Monsieur le maire, Raymond Carrier invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de question. Il répond aux questions et commentaires des citoyens présents à la séance.

**2022-03-045**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** lever la séance à 20h04.

---

Je, **Raymond Carrier** maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger le texte**.

---

Mélissa Levasseur  
Greffière-trésorière  
et directrice générale

Raymond Carrier  
Maire